



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



Déclaration liminaire au CTC du 13 octobre 2017

Le contexte social et politique de cette rentrée est extrêmement tendu. Quatre mois après son arrivée au pouvoir, l'actuel président et son gouvernement affichent clairement leur intention de mener une politique économique et sociale ultra libérale. Les annonces de mesures et de projets de loi ou leur passage en force (comme pour les ordonnances modifiant le code du travail) ne font que créer une situation de reculs des droits de l'ensemble des salarié.e.s.

L'inscription dans le droit commun des dispositions de l'état d'urgence crée un recul des libertés publiques et individuelles pour toutes et tous.

Par ailleurs, les attaques contre les fonctionnaires et les services publics se multiplient. Une fois de plus les fonctionnaires sont stigmatisé.e.s, visé.e.s par la mise en place de décisions injustes : gel du point d'indice, rétablissement du délai de carence, suppression de plus de 120 000 postes. Ces décisions sont scandaleuses, alors que depuis 2000 l'évolution du pouvoir d'achat des agents du public régresse de près de 9%. En attaquant et en méprisant les fonctionnaires, c'est d'abord le service public que l'on affaiblit.

La réussite de la mobilisation le 10 octobre 2017 a démontré que le gouvernement doit répondre aux revendications des fonctionnaires. Le service public en France participe de l'égalité entre les territoires et apporte aux populations les plus en difficulté des services essentiels pour favoriser l'intégration sociale. Face à toutes ces attaques il est plus que nécessaire qu'une mobilisation interprofessionnelle se construise entre le secteur privé et public pour défendre une autre politique sociale et économique.

L'annonce des mesures et des choix dans le cadre du budget 2018, sont clairement au service des plus riches de ce pays ; les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux se multiplient, alors que les classes populaires subissent l'austérité et l'injustice sociale permanente. Suppression de l'ISF pour les un.e.s et diminution de l'APL pour les autres.

Sur le plan de la justice, les premières annonces ne sont pas faites pour nous rassurer, puisque le budget présenté comme en augmentation sert avant tout à soutenir l'inflation carcérale (construction de plus de 15 mille places de prison). Les « chantiers de la justice » présentés dernièrement par la Garde des Sceaux confirment les politiques précédentes : simplification et « modernisation » se font au dépend des droits des personnels et des justiciables et ce avec un budget loin d'être à la hauteur des besoins d'un ministère paupérisé depuis de nombreuses années (la justice en France est classée 14^{ième} sur 28 en Europe).

La numérisation des procédures, comme leur simplification dans le domaine civil et pénal sont des éléments inquiétants concernant le respect du droit des personnes et surtout les plus modestes. Comment croire qu'un travail sur la carte judiciaire n'aura pas de conséquences sur le maintien du nombre de services ? Le projet de réduire les lenteurs « bureaucratiques » de la justice, par le biais de l'allègement des procédures, pour faciliter le travail des forces de l'ordre (et ce à la demande du ministre de l'intérieur) et du parquet, ne peut que nous inquiéter quant à l'impact sur les citoyen.ne.s. La justice en France va-t-elle se retrouver à faire son travail dans une logique de comparution immédiate ?

Une nouvelle nouvelle politique qui s'inscrit dans la même logique que la réforme Dati : moins de services publics sur les territoires et moins d'agents publics, dans un contexte d'état d'urgence où s'applique une législation répressive et sécuritaire, notamment à l'attention des Mineur.e.s Isolé.e.s Etranger.e.s.

En ce qui concerne la justice des mineur.e.s, la situation est catastrophique. Avec un nombre de 885 jeunes incarcéré.e.s au 1er août 2017, nous avons atteint un chiffre tristement record et ni le ministère de la Justice, ni la DPJJ n'apportent d'explication ou d'analyse.

Lors de ce CTC vous proposez pour avis un projet de création d'une mission d'hébergement diversifié à Bastia. Pour le SNPES-PJJ/FSU ce type de prise en charge répond à véritable besoin éducatif pour les jeunes confié.e.s à la PJJ. Pour autant cette volonté reste marginale au regard des annonces fortes faites par la ministre de la Justice de la création de 20 CEF sur le quinquennat dont 14 transformations !

Les CEF n'ont jamais constitué une alternative à l'incarcération. 15 ans après leur création, des dysfonctionnements sont régulièrement relevés par le contrôleur des lieux de privation de liberté.

La situation d'enfermement et le cadre mis en place créent les conditions pour que surviennent des incidents qui viennent aggraver la situation pénale d'un nombre important d'adolescent.e.s. Ils participent à la banalisation de l'enfermement et de l'incarcération.

Le SNPES-PJJ/FSU demande la transformation immédiate des CEF en lieu de placement éducatifs et la réorientation des moyens dédiés aux structures d'enfermement vers les services éducatifs.

Autre point à l'ordre du jour de ce CTC, l'examen du bilan social de la PJJ pour l'année 2016. Ce document conséquent permet de dresser un portrait, parfois peu flatteur, de notre institution et de la situation de ces personnels et de leurs conditions de travail.

Pour le SNPES-PJJ/FSU ce sera l'occasion :

- de relever différents points statutaires, notamment pour les personnels socio-éducatifs (passage en catégorie A des éducateur.trice.s et ASS, statut des CSE, avenir des RUEs), les adjoint.e.s administratif.ve.s et les professeur.e.s techniques.
- Parler de la situation des personnels précaires que sont les agents non titulaires qui représentent aujourd'hui plus de 17% des effectifs de la PJJ
- de faire le bilan de la mise en œuvre du protocole PPCR (inégal selon les corps) et les insuffisances de la promotion sociale au sein de la PJJ.
- de questionner les restrictions faites à la mobilité par le biais de l'application de la « règle » dite des 2 ans . L'avancement des personnels qui se fait encore et toujours au mérite.
- de se désoler d'un recul de la pluridisciplinarité.
- de dénoncer des conditions de travail qui se dégradent (charge de travail, parc immobilier dégradé) et leur incidence sur la santé des agents.

Alors que la PJJ affirme depuis de nombreuses années être promotrice de santé et que ce CTC se tient le dernier jour de la semaine de la « qualité de vie au travail », le « bilan social » que fait le SNPES-PJJ/FSU pour l'année 2016 ne fait pas le constat de cette « volonté »...on est bien loin du compte !

Après un été 2017 déjà marqué par des coupes budgétaires dans la plupart des services le budget de la PJJ pour 2018 sera bientôt présenté. Derrière la hausse globale annoncée se profilent des choix politiques dangereux pour notre institution. Au regard des seuls 40 postes annoncés pour le milieu ouvert en 2018, la création de 20 CEF en 4 ans est la preuve d'une nouvelle orientation prise par la direction de la PJJ pour toujours plus d'enfermement et plus de répressif, au détriment des services éducatifs déjà existants et de la prise en charge des jeunes et de leurs familles.

L'identité même de notre institution est attaquée dans un projet qui renforce la place du dispositif CEF au sein de l'intervention de la PJJ.